

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 20 novembre 2020 – n° 332

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : ds.2a@sports.gouv.fr

Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Vie des établissements

Mesures générales nécessaires dans le faire face à l'épidémie de covid-19

L'instruction n° DS/DS2/2020/200 du 17 novembre 2020 présente, pour le champ du sport, les mesures générales nécessaires dans le faire face à l'épidémie de covid-19.

Ces mesures visent à réglementer la pratique des activités physiques et sportives sur la voie publique et dans les établissements recevant du public ainsi qu'à identifier des publics prioritaires pouvant bénéficier d'une continuité de pratique. La nécessité d'une gestion territorialisée de la crise sanitaire pour le champ sportif est rappelée en conclusion. L'instruction est en pièce-jointe et comporte plusieurs annexes dont une dédiée aux établissements publics.

Nouveau module "indicateurs de performance des établissements" - PSQS

Une présentation du futur module des indicateurs de performance des établissements sous PSQS s'est déroulée le 18 novembre en visioconférence.

Après une explication du fonctionnement de ce nouvel outil et du processus de saisies des données des 4 objectifs et des 15 indicateurs, une phase de tests est mise en place pour permettre une livraison et une utilisation de ce module à partir du 1er janvier 2021.

Les objectifs pour les établissements sont de:

- faire une vérifications des données et des importations (depuis le PSQS et depuis FORÔMES),
- procéder à la saisie ou la vérification des cibles prévisionnelles 2021 et 2022,
- regarder le fonctionnement général de l'outil.

Chaque directeur(trice) d'établissement a reçu un lien individuel de connexion à la

version tests ainsi qu'un tutoriel (en pièce jointe de ce Flash Info). [Un retour par mail des remarques/suggestions est souhaité avant le 13 décembre](#). Pour toute question relative à ce projet, vous pouvez contacter Frédéric DAMBIER (frédéric.dambier@sports.gouv.fr).

La charte du gouvernement pour la continuité du service public en temps de crise

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publique a publié une “charte d’engagements” pour garantir le maintien de l’ouverture de l’ensemble des services publics, tout en assurant la protection des usagers et agents du service public, le respect des délais de traitement des dossiers, et en portant une “attention particulière aux plus vulnérables” en période de confinement. Toutes les informations [ici](#)

Présentation des mesures d'urgence et du plan de relance pour le sport

Un webinaire a été organisé mercredi 18 novembre autour des ministres Jean-Michel BLANQUER, Roxana MARACINEANU et Alain GRISET afin de présenter à l’ensemble des acteurs du mouvement sportif les aides d’urgence mises en place par le Gouvernement pour soutenir nos acteurs ainsi que les mesures du plan de relance.

Vous trouverez ici le document de présentation de ces mesures, qui intègre les dernières annonces du Président de la République d’hier. Vous pouvez retrouver en [replay](#) ce webinaire.

Comité de pilotage de la « réforme de la gestion des CTS »

Nous vous informons que s’est tenu en visioconférence, le vendredi 13 novembre, le comité de pilotage de la « réforme de la gestion des CTS », présidé par Madame la ministre déléguée aux sports et en présence du Président du CNOSF, du CPSF, de l’ANS, de l’IGESR, de l’AS DTN, de l’ASDRJSCS, du CPDE, de l’INSEP, du cabinet de la ministre et de toutes les organisations syndicales du CTM JS. Vous trouverez, en PJ, la présentation utilisée et les propos introductifs de la ministre.

Prorogation de la durée des mandats des membres des CA des CREPS

Nous vous informons de la publication au JO du 18 novembre de [l'arrêté du 9 novembre 2020 qui proroge la durée des mandats des membres des conseils d'administration](#) des CREPS jusqu’au 15 novembre 2021.

Cet arrêté permet d’engager, début 2021, la procédure de renouvellement de ces instances dans un contexte tenant compte des élections régionales pour la désignation de nouveaux conseillers régionaux et des dernières élections fédérales pour la désignation des présidents de fédérations aux CA.

La date du 15 novembre 2021 comme terme de la durée des mandats actuels doit inciter tous les acteurs concernés par ce renouvellement (Etat, régions, mouvements sportif et associatif) à œuvrer pour faire en sorte que les CA soient, dans leur grande majorité, renouvelés avant cette date. En effet, ceux qui ne parviendraient pas atteindre cet objectif seront dans l’obligation de réunir le CA d’automne chargé de voter le budget 2021 avant le 16 novembre 2021.

Formation professionnelle

Déploiement d'une nouvelle version de Forômes - DS3B

Une nouvelle version (la 3.5) de l'application FORÔMES a été mise en service cette semaine. Avec cette version, Forômes permet désormais l'identification des organismes de formation (OF) qui proposent des formations en apprentissage en tant que CFA (Centre de Formation d'Apprentis) ou UFA (Unité de Formation d'Apprentis).

Pour préciser ces informations, il convient de se rendre sur la fiche « UF » pour compléter le statut de l'organisme de formation et sur la fiche « session de formation » pour préciser quelles formations sont en apprentissage.

Sur l'application FORÔMES, un organisme de formation est rattaché à une DRJSCS (c'est-à-dire à une région) ; dans le même esprit, une UFA doit être rattachée à un CFA qui doit donc être déclaré/enregistré sur Forômes auprès de la même DR/région que l'UFA. Concrètement, quand une session est organisée par une UFA, l'habilitation peut être portée soit par le CFA, soit par l'UFA (en sachant que toute formation délivrée par une UFA doit faire l'objet d'une convention avec le CFA). Si c'est l'UFA qui ouvre la session, le CFA doit tout de même être déclaré dans Forômes et l'UFA doit être rattachée à son CFA dans Forômes : ce rattachement se fait via le code SIRET (identifiant de manière unique un organisme pour une région donnée).

Informations sur les publications en cours de postes J&S

Direction des sports :

Chargé(e) du suivi de l'activité formation des établissements publics : cliquez [ici](#)

CREPS de la Réunion :

Manager Territorial à la Haute Performance La Réunion : cliquez [ici](#)

CREPS de Bourgogne Franche-Comté :

Manager Territorial à la Haute Performance Bourgogne Franche-Comté : cliquez [ici](#)

CREPS de Guadeloupe :

Manager Territorial à la Haute Performance Guadeloupe : cliquez [ici](#)

CREPS Pays de la Loire :

Chargé-e de mission relations secteur économique & communication au pôle ressource sport-innovations : cliquez [ici](#)

Coordinateur-trice BPJEPS APT : cliquez [ici](#)

CREPS de Poitiers :

Coordonnateur-trice de formation, formateur-trice, ingénieur-e de formation : cliquez [ici](#)

CREPS du Centre Val de Loire :

Manager Territorial à la Haute Performance Centre Val de Loire : cliquez [ici](#)

CREPS AURA -Vichy :

Manager Territorial à la Haute Performance Auvergne Rhône Alpes : cliquez [ici](#)

CREPS de Bordeaux :

Manager Territorial à la Haute Performance Nouvelle Aquitaine : cliquez [ici](#)

Responsable du département formation : cliquez [ici](#)

Formateur(trice) / Coordonnateur(trice) de formation : cliquez [ici](#)

CREPS Île-de-France :

Manager Territorial à la Haute Performance Ile de France : cliquez [ici](#)

CREPS de Reims :

Responsable du département formation : cliquez [ici](#)

Coordinateur(trice) d'actions de formation – Formateur(trice) : cliquez [ici](#)

GIP CES Bretagne :

Responsable mission formation : cliquez [ici](#)

Calendrier

Conseils d'administration

- Le 23 novembre : CREPS de Bordeaux
- Le 24 novembre : Musée national du sport - ENSM
- Le 25 novembre : CREPS de Toulouse - CREPS Ile de France - CREPS de Nancy
- Le 26 novembre : CREPS de Reims - ENVSN
- Le 27 novembre : CREPS de Montpellier - CREPS de Dijon - CREPS de

- Le 27 novembre : CREPS de Montpellier - CREPS de Dijon - CREPS de PACA - CREPS de Wattignies - CREPS de Strasbourg.
- Le 27 novembre : commission consultative des directeurs et adjoints d'établissement publics (CREPS - ENVSN et ENSM)

A la semaine prochaine

**ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE
DES ETABLISSEMENTS — DS.2A**

| ds.a2@sports.gouv.fr | |
|---|--|
| Thibaut DESPRES thibaut.despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13 | Chef de bureau <ul style="list-style-type: none"> • Animation et pilotage du bureau |
| Quentin DETCHART quentin.detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87 | Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none"> • Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations. |
| Murielle MUHEL murielle.muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37 | Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A. |
| Dominique RABUEL dominique.rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93 | Juriste <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques. |
| Sophie BAUCHART sophie.bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11 | Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc • Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs. |
| Frédéric DAMBIER frederic.dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03 | Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : IFCE et MNS • Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP. |
| David CHARRAS david.charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25 | Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN) • Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique. |
| Evelyne GONFIER evelyne.gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020 | Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : ENSM et ENVSN • Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport. |
| François ROBERT francois.robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41 | Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap) • Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD. |

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)